

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 27 (22)

Municipal responsable : Fabian Gagnebin

**Demande d'adoption d'un crédit
pour l'achat de modules provisoires**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Les travaux de transformation du collège de Champagne devraient débuter durant l'été 2023.

Les enfants devront être déplacés dans un bâtiment provisoire en attendant de pouvoir être accueillis dans un nouveau collège, actuellement en projet sur le site de Derrière-Ville. Cette phase transitoire d'environ 3 à 4 ans touchera les élèves de 7-8P de l'établissement primaire et secondaire de Grandson (EPS).

Actuellement, l'Association scolaire intercommunale de Grandson et environ (ASIGE), l'EPS et la Municipalité travaillent sur la réalisation d'un bâtiment provisoire réunissant entre 6 et 8 salles de classe, 2 salles multiusages (travaux manuels et musique), 1 salle de dégagement, 1 salle des maîtres, des WC et 1 préau.

La salle de gym et la salle de couture resteraient aux emplacements actuels.

Une structure parascolaire devra également trouver sa place à proximité de ce complexe provisoire.

Le volume de ces futurs locaux représentera entre 60 et 70 containers.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Au vu du nombre de locaux demandé par l'EPS, il ne sera pas possible de mettre ce bâtiment provisoire à côté du collège existant comme initialement prévu. Le seul emplacement disponible rapidement serait à côté du terrain de football synthétique, à Derrière-Ville.

Les équipements souterrains sont déjà existants à proximité et permettraient de raccorder le futur bâtiment avec un coût relativement réduit.

Descriptifs des modules :

- Dimensions : 6.05 x 2.43m. Peuvent être empilés jusqu'à 3 étages, année de construction 2013
- Pompes à chaleur installées par Krüger - année de construction env. 2017/18

3. COÛTS

Différents devis ont été demandés pour établir les coûts de ces travaux qui se composent comme suit :

Achat de 10 modules bureaux, y.c. 4 pompes à chaleur et deux cabines WC	63'000.00
Aménagements d'une place stabilisée	11'000.00
Démontage et montage des modules	9'500.00
Transport et mise en place	9'000.00
Divers et imprévus	3'500.00
Total TTC	96'000.00

L'investissement permettra la location des locaux qui sera prise en charge par l'ASIGE.

Monsieur Fabian Gagnebin, Syndic, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°27 (22),
- oui le rapport de la Commission chargée de son étude,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à l'achat de modules provisoires,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 96'000.00,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 4 ans, à raison de CHF 24'000.00 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Approuvé par la Municipalité par voie de circulation le 12 décembre 2022.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

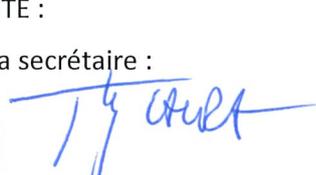
AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :

la secrétaire :


F. Gagnebin




L. Tor Hug